

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Faites vos Jeux – Dégustez nos Huîtres, savourez notre Terroir »

Article 1 – Présentation de la société organisatrice

Le CRC 17 – Comité Régional de la Conchyliculture de la Charente Maritime, dont le siège est situé :

Comité Régional de la Conchyliculture de la Charente Maritime
Huîtres Charente Maritime
Rue du Sergent Lecêtre
17320 - Marennes

Article 2 – Participants

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus.

Le CRC 17 organise un jeu gratuit ouvert à toutes les personnes ayant, pour obtenir un bulletin de participation, cliqué sur le lien :

<https://www.huitrescharentemaritime.com/faitesvosjeux/formulaire-jeu-concours-HCM-printemps-2025.php>

soit en se connectant directement sur le site, soit en scannant le QR Code figurant sur les bourriches, sur la période du Jeudi 17 Avril au Mardi 10 Juin 2025.

La participation au Jeu Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ne pourra pas participer au jeu.

Article 3 – Modalités de participation

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et des principes du jeu.

Pour participer au Jeu Concours, les participants doivent :

- S'inscrire en ligne sur à l'adresse internet dédiée pour ce jeu.
- Soumettre leur inscription avant la date de clôture du Jeu concours et avant la fin de chacune des périodes.

Une seule participation par période et par personne est autorisée. Toute participation multiple entraînera la disqualification du participant.

A l'issue de chacune des 3 périodes, les joueurs peuvent jouer pour la suivante.

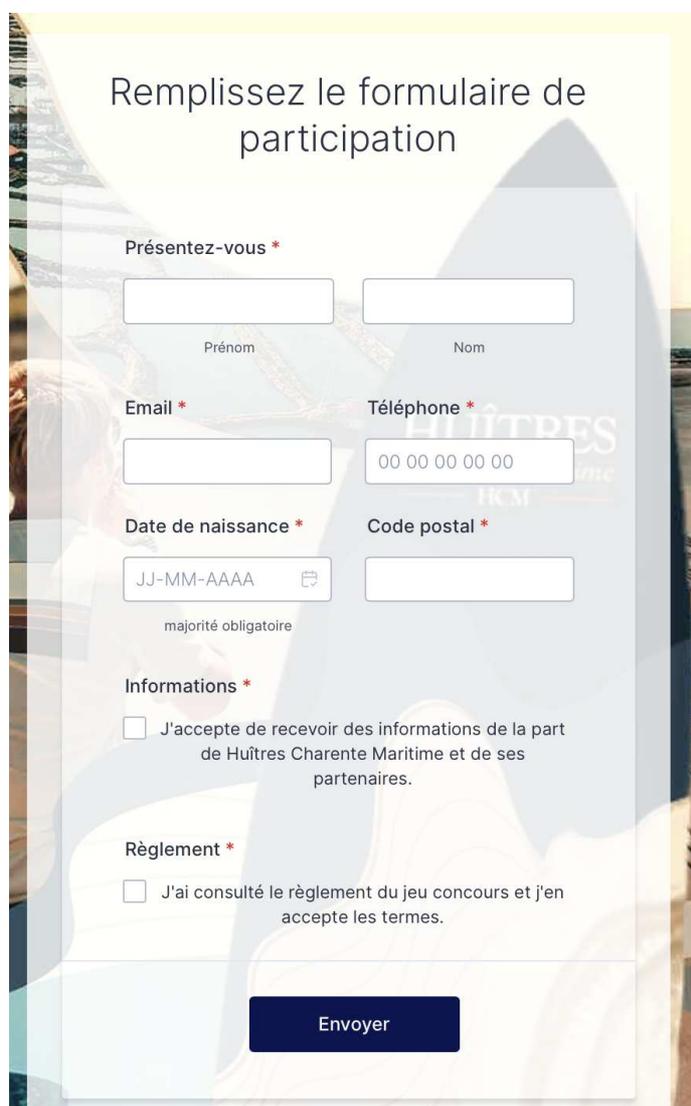
Article 4 – Fonctionnement du jeu-concours :

Ce jeu est sans obligation d'achat.

Pour participer les joueurs doivent s'inscrire en ligne sur le site huitrescharentemaritime.com, à l'adresse du jeu spécifique ou en cliquant sur le lien suivant

<https://www.huitrescharentemaritime.com/faitesvosjeux/formulaire-jeu-concours-HCM-printemps-2025.php>

L'accès à ce lien peut être obtenu en scannant le QR Code figurant sur les bourriches.



Remplissez le formulaire de participation

Présentez-vous *

Prénom Nom

Email * Téléphone *

Date de naissance * Code postal *

majorité obligatoire

Informations *

J'accepte de recevoir des informations de la part de Huîtres Charente Maritime et de ses partenaires.

Règlement *

J'ai consulté le règlement du jeu concours et j'en accepte les termes.

Entre le 17 Avril et le 10 Juin 2025.

Trois périodes de tirage au sort sous contrôle d'un huissier de justice parmi les personnes inscrites désigneront les gagnants.

Les tirages au sort seront effectués dans les 15 jours suivant la date de clôture des périodes.

Au début de chaque période, les fichiers joueurs seront remis à zéro.

Article 5 – Annulation du jeu-concours

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le jeu devait être annulé.

Article 6 – Désignation des gagnants

Trois tirages au sort seront effectués sous contrôle d'un Commissaire de justice (SCP NIVET – BAILLY, Huissiers de Justice, 13-19, avenue Régazzoni 17200 ROYAN) parmi les personnes inscrites et désigneront les gagnants.

Ces tirages au sort seront effectués dans les 15 jours suivant la date de clôture des périodes.

Au début de chaque période les fichiers joueurs seront remis à zéro.

Période N°1 : du 17 Avril au 5 Mai 2025

Période N°2 : du 6 Mai au 26 Mai 2025

Période N°3 : du 27 Mai au 10 Juin 2025

Article 7 – Dotation

Pour chacune des 3 périodes, les 3 lots gagnés seront :

Période n°1 : du 17 Avril au 5 Mai 2025 :

Lot n°1 :

Une planche de surf exclusive Edition Limitée (Valeur 1500,00€) fabriquée par "Shaper's Club" à Marennes - remise en mains propres - 13 rue des Entrepreneurs 17320 Marennes.

Lot n°2 :

Lot séjour CHÂTELAILLON-PLAGE pour 2 personnes

- Hébergement :

HOTEL Boutique Hôtel d'Orbigny

2 nuits en chambre standard avec petit déjeuner

Attention : L'hôtel ferme à partir du 30/11/25

Petit-déjeuner inclus

- Restauration

1 repas pour 2 personnes dans un restaurant : Saveurs nacrées – Bon d'achat de 50 euros

- Activités

1 activité pour 2 incluse : Audio guide de Châtelailon-Plage pour visiter l'église Sainte Madeleine avec sa fresque Street Art + Un livret de découverte des Villas Balnéaires

Valeur : 300,00 euros
Valable hors juillet-août et week-end fériés

Lot n°3 :

Apéritifs gourmands :

Prix du lot d'une valeur estimée de 60 euros

- 1 bourriche de 36 Huîtres HCM
- Tapas "Terre et Mer" de la Maison Marthe

Période N°2 : du 6 Mai au 26 Mai 2025 :

Lot n°1 :

Une planche de surf exclusive Edition Limitée (Valeur 1500,00€) fabriquée par "Shaper's Club" à Marennnes - remise en mains propres - 13 rue des entrepreneurs 17320 Marennnes. A retirer dan le délai d'un an à partir du tirage au sort.

Lot n°2 :

Lot séjour FOURAS (ROCHEFORT-OCÉAN)

- Hébergement

1 nuit en chambre double en B&B à l'hôtel La Roseraie (incluant le petit-déjeuner et taxe de séjour).

- Activités

2 dégustations de 6 huîtres avec pain, beurre et verre de vin blanc

2 entrées au Musée Régional du fort Vauban

1 carte Privilège offerte (donnant accès à des entrées à prix réduits dans les musées, réductions sur les activités ou dans une sélection de boutiques et de restaurants)

Valeur total du séjour 160,00 €

Séjour valable aussi en été

Lot n°3 :

Apéritifs gourmands :

Prix du lot d'une valeur estimée de 60 euros

- 1 bourriche de 36 Huîtres HCM
- Tapas "Terre et Mer" de la Maison Marthe

Période N°3 : du 27 Mai au 10 Juin 2025 :

Lot n°1 :

Une planche de surf exclusive Edition Limitée (Valeur 1500,00€) fabriquée par "Shaper's Club" à Marennnes - remise en mains propres - 13 rue des entrepreneurs 17320 Marennnes. A retirer dan le délai d'un an à partir du tirage au sort.

Lot n°2 :

Lot séjour MARENNES-OLÉRON

- Hébergement

1 nuitée pour deux personnes et 2 petit-déjeuners à l'hôtel ** « La Petite Plage » : hôtel familial situé sur la partie Nord-Ouest de l'île d'Oléron, dont le cadre est resté très sauvage. Au pied de l'hôtel, vous êtes sur la Petite Plage de Domino.

- Restauration

1 dîner pour 2 personnes dans le restaurant de l'hôtel ** « La Petite Plage »

- Activités

Un pack de 4 visites guidées :

1 pour 2 personnes de la place forte de Brouage (visite de 15h), 1 pour 2 personnes du moulin des loges (selon horaires des marées), 1 pour 2 personnes de la citadelle du château d'Oléron, 1 pour 2 personnes du port de la cotinière (visite de 15h)

Valable hors juillet-août et week-end fériés
Valeur total du séjour 200,00 €

Lot n°3 :

Apéritifs gourmands :

Prix du lot d'une valeur estimée de 60 euros

- 1 bourriche de 36 Huîtres HCM
- Tapas "Terre et Mer" de la Maison Marthe

Article 8 – Publication des résultats

Les résultats du Jeu Concours seront annoncés sur le site du Jeu concours « Faites vos Jeux » et sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram les 15 jours suivant la clôture de chacune des périodes.

Article 9 – Dépôt et Acceptation des clauses du règlement

La participation au jeu suppose une acceptation totale et sans réserve de toutes les clauses du présent règlement, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

Le règlement est déposé en l'Etude de Maître Bertrand BAILLY, Huissier de Justice associé au sein de la SCP Jacques NIVET et Bertrand BAILLY, titulaire d'un office à SAUJON, 5 allée de la Pointe 17600 SAUJON, et bureau annexe permanent à ROYAN, 13-19 avenue Charles Régazzoni 17200 ROYAN.

Le règlement est disponible à l'Etude où il sera affiché.

La participation emporte acceptation pour la réception des informations de la part de Huitres Charente Maritime et de ses partenaires.

Article 10 – Limite de responsabilité

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, de problème technique, de dysfonctionnement du site web ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si le lot distribué venait à déperir ou être à l'origine d'un quelconque dommage au préjudice du gagnant.

Article 11 – Modification du règlement

La société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ainsi que d'annuler purement et simplement le jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de la SCP NIVET-BAILLY.

Article 12 – Exclusion

La société organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté les conditions du présent règlement.

Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Article 13 – Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable et sera confié au centre de médiation de la MAISON de la COMMUNICATION à LA ROCHELLE et à frais partagés. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Article 14 – Informatique et Libertés

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu.

Par les présentes, les participants sont informés que les informations collectées pour participer au Jeu sont destinées à la société organisatrice et seront conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation et à la gestion du jeu concours, et jusqu'au 31 Décembre 2025, ainsi que pour se conformer à toutes les obligations légales applicables.

Les informations nominatives et personnelles recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la réglementation relative aux données personnelles et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

En participant à ce jeu concours et en soumettant votre bulletin de vote, vous consentez expressément au traitement de vos données personnelles conformément à la politique de confidentialité suivante :

Responsable du traitement des données personnelles : Le Comité Régional de Conchyliculture représenté par Mr Laurent CHAMPEAU, rue du Sergent Lecêtre 17320 MARENNES est responsable du traitement de vos données personnelles.

Données collectées : Nous collecterons et traiterons les données personnelles suivantes :

- Votre nom et votre adresse postale
- Votre adresse e-mail (le cas échéant)
- Votre numéro de téléphone (le cas échéant)

En participant à ce jeu concours vous acceptez de recevoir des informations de la part des Huitres Charente Maritime et des partenaires ayant offert les lots.

Les données nominatives collectées pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de la société organisatrice. Les participants peuvent cependant s'opposer à cette transmission.

En dehors de ces actions vos données ne seront pas utilisées à d'autres fins sans votre consentement explicite.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, de demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, de limiter leur traitement, de vous opposer au traitement ou de demander la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant sur l'adresse email suivante : crc17@crc17.fr

En soumettant votre bulletin de vote, vous consentez expressément au traitement de vos données personnelles tel que décrit dans cet avis de confidentialité.

Si vous avez des questions concernant la politique de confidentialité ou le traitement de vos données personnelles, veuillez l'étude d'Huissier de Justice auprès de laquelle est déposé le présent règlement : SCP NIVET – BAILLY, Huissiers de Justice , Immeuble Le Toucan, 13-19, avenue Régazzoni 17200 ROYAN.

Article 15 – Droits de propriété littéraire et artistiques

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce règlement de jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Fait à ROYAN
Le 2 Avril 2025

Bertrand BAILLY
Huissier de justice

